



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221007-2022_90-DE
Reçu le 12/10/2022
Publié le 12/10/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2022

Le Vendredi 7 Octobre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 30 Septembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Marilène DALMASSO - Maryse CASTELLANI - Caroline FRANCA - Frédéric TRUC - Olivier GIACOMETTI- Florent REYNAUD- Françoise VADA – Marguerite CARBONI – Elise FERRARI

Pouvoirs : Cyril LEJA à Maryse CASTELLANI – Sébastien VASSALLO à Olivier GIACOMETTI – Jean-Charles QUERCIA à Caroline FRANCA

Absents excusés : Cédric BERGALLO – Patricia ALUNNO

Nombre des membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	3	2

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_90

Objet : 08-7.511 –JARDIN D’ENFANTS DE ST DALMAS – MODIFICATION DU MONTANT DE L’OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 14 janvier 2022, le conseil municipal avait approuvé le projet de réaménagement du jardin d’enfants de Saint Dalmas pour un montant global HT de 162.780 € HT.

Compte tenu de la conjoncture actuelle et de la hausse globale des matériaux, le projet a dû être revu à la hausse, et ce malgré des économies réalisées sur les jeux et autres équipements.

Le nouveau montant du projet est établi comme suit :

- Travaux d'aménagement : 159 731,50 €
- Honoraires (MOE, géomètre, CT, CSPS) : 27 000,00 €
- Total HT de l'opération 186 731,50 €

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Département (45 % du HT) : 84 029 €
- Fonds de concours CARF : 51 351 €
(Partie du fonds de concours anciennement affecté à la rénovation de la piscine)
- Commune Tende : 51 351,50 €

Monsieur le Maire rappelle qu'un don de l'association des Maires du 06 de 50.000 € vient réduire la participation communale.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité,

- Approuve le nouveau montant de l'opération de réaménagement du jardin de Saint Dalmas
- Approuve le nouveau plan de financement tel que ci-dessus décrit
- Autorise le Maire à solliciter l'ensemble des subventions prévues au plan de financement
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :